

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 : RESERVATION – ARRHEs

Réservation de courte durée (2nuits ou moins) :

Lors de votre réservation, aucun acompte ne vous sera demandé, seul un justificatif valide de paiement sera exigé.

Réservation de packages et de séjours supérieurs à 2 nuits :

Lors de votre réservation, un justificatif valide de paiement sera exigé, et un versement de 30 % du montant total de votre séjour pourra vous être demandé à titre d'arrhes. Votre réservation ne sera garantie qu'à réception de vos arrhes. L'intégralité du montant de la location est exigible à la réservation pour tout séjour de plus de 2 nuits et dont l'arrivée est prévue à moins de 30 jours. Une confirmation reprenant l'ensemble des éléments relatifs à votre séjour, vous sera ensuite adressé par mail ou courrier.

Le solde de votre séjour doit nous parvenir 1 mois avant votre arrivée. En cas de non versement du solde dans les délais indiqués, Relais terres de France se réserve le droit de considérer la demande de réservation comme nulle et d'appliquer en conséquence les conditions d'annulations prévues définies ci-après.

Article 2 : TARIFS & MODALITE D'OCCUPATION

Nos tarifs s'entendent toutes taxes comprises et incluent la mise à disposition du logement, les charges (eau, électricité, chauffage), à l'exception de la taxe de séjour – payable directement sur place – et des services optionnels proposés.

Nous vous rappelons qu'un logement prévu pour un nombre déterminé d'occupants à la location, ne saurait en aucun cas être habité par un nombre supérieur de personnes.

ARTICLE 3 - TAXE DE SÉJOUR

La taxe de séjour, collectée pour le compte des municipalités, n'est pas incluse dans nos tarifs. De l'ordre de 1 € par personne et par jour, elle est à acquitter sur place

Article 4 : MODIFICATION DE RESERVATION

Pour la satisfaction de toute modification de date ou de lieu de séjour, nous retiendrons les indemnités suivantes: Si le montant de la réservation initiale est inférieur au montant de la réservation modifiée : le montant différentiel de réservation et un supplément de dédommagement de 20€ par réservation sera demandé.

Si le montant de la réservation initiale est supérieur au montant de la réservation modifiée : Un supplément de dédommagement de 20 € par réservation sera demandé, le montant différentiel de réservation sera reversé au client sous forme d'un bon d'achat valable lors d'une prochaine réservation d'hébergement ou de package.

Aucune demande de modification ne sera prise en compte si elle est réceptionnée par Relais Terres de France à compter du 7 ème jour précédent votre arrivée.

Nota Bene :

- toute demande d'augmentation de la durée de votre séjour sera réalisée par Relais terres de France sans frais supplémentaires
- toute demande de diminution de la durée de votre séjour est considérée par Relais terres de France comme une annulation partielle et sera soumise aux modalités d'annulation visée dans l'article 6 ci-après.

Article 5 : INTERRUPTION DE SÉJOUR / INTERRUPTION D'ACTIVITE SPORTIVE OU DE LOISIRS

Un départ prématuré ou une interruption d'activité sportive ou de loisirs réservé auprès de Relais Terres de France, ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement de la part de ce dernier.

Article 6 : CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation devra être notifiée par courrier au Relais du Plessis, Route de Thuet 37120 RICHELIEU. La date de réception de la notification détermine la date d'annulation.

Cas de réservation d'hébergement pour moins de 2 nuits :

En cas d'annulation, les frais suivants seront retenus :

A plus de 2 jours précédent votre arrivée : pas de frais d'annulation

A moins de 2 jours précédent votre arrivée : la première nuit sera débitée

Cas de réservation d'hébergement pour 2 nuits et plus et de packages :

En cas d'annulation, les frais suivants seront retenus :

A Plus de 30 jours précédent votre arrivée : 30€ de frais de dossier

Entre 30 jours et 15 jours précédent votre arrivée : 30 % du montant total du séjour

Entre 14 et 8 jours précédent votre arrivée : 50 % du montant du séjour
7 jours ou moins précédent votre arrivée : 100 % du montant total du séjour

Article 7 : MISE A DISPOSITION - DEPART

La remise des clefs s'effectue à partir de 17h00 le jour de votre arrivée (arrivées possibles jusqu'à 20 heures). Le jour du départ, les appartements devront être libérés avant 10 heures. Pour les courts séjours (moins de 4 jours), la remise des clés s'effectue à partir de 15 heures, elles doivent être rendues avant 11h00 le jour du départ. Pour tout départ au delà de ces horaires, une journée supplémentaire sera facturée.

Si par suite d'un empêchement majeur vous ne pouviez arriver dans les délais, il est indispensable d'en avvertir la Résidence afin d'obtenir dans certains cas les codes d'accès. Celle-ci s'arrangera alors directement avec vous pour que vous puissiez trouver les clés de votre logement lors de votre arrivée.

Article 8 : LES ANIMAUX

Les animaux sont acceptés dans notre résidence à la condition de présenter un carnet de vaccination à jour et d'être systématiquement tenus en laisse. Les chiens de première et deuxième catégorie sont interdits. Un supplément est demandé par animal et par jour.

Article 9 : CAUTION & INVENTAIRE

Il vous sera demandé de verser une caution à votre arrivée. Elle s'élève à 250 euros par appartement. Cette caution est destinée à garantir le règlement des éventuels suppléments, les dégradations éventuelles dans l'appartement et le remplacement des objets manquants, le tout étant constaté le jour du départ. La caution, ou son solde, est restituée au client au plus tard dans les 7 jours qui suivent le départ avec le justificatif des éventuelles retenues.

Un inventaire est dressé et remis le jour d'arrivée au client. Cet inventaire doit être signé par le client et restitué le jour même ou au plus tard le lendemain de l'arrivée, en indiquant tout désaccord éventuel quant aux objets manquants ou aux éventuelles dégradations constatées à l'arrivée. A défaut de signature de l'inventaire par le client ou de contestation de celui-ci dans les 24 heures suivants son arrivée, l'inventaire sera considéré accepté par le client. Lors du départ du client, l'état de propreté de l'appartement et les objets le composant font l'objet d'un contrôle.

Article 10 : RESPONSABILITE

Nous tenons à porter à votre connaissance le fait que la location en Résidence de Tourisme n'entre pas dans le cadre de la responsabilité des hôteliers. En conséquence, la responsabilité de Relais Terres de France ne saurait être engagée en cas de perte, de vol ou de dégradation d'effets personnels dans ses Résidences, tant dans les appartements que dans les parkings ou les locaux communs (local à vélos...). La prescription pour les sommes dues à Relais terres de France ne rentre pas dans le champ d'application de la prescription hôtelière (article 2272 du Code civil). Par exception à l'article 2244 du Code civil, l'envoi d'un courrier recommandé par Relais terres de France à tout client débiteur interrompt la prescription applicable en pareille matière.

Article 11 : OBLIGATIONS GENERALES DU CLIENT

Un règlement intérieur est affiché dans chacun de nos appartements. Nous demandons à chaque résident d'en prendre connaissance et de le respecter. Nous vous conseillons lors de vos absences de l'appartement de fermer systématiquement vos fenêtres, portes et baies vitrées pour éviter tout désagrément. Le Relais du Plessis ne saurait en aucun être tenu responsable en cas de vol ou de dégradation ou d'oublis d'effets personnels. En cas de visite ou de séjour d'invités (dans la limite des capacités d'accueil de nos appartements), nous vous prions d'en avvertir la réception.

Toute réservation et prise de possession d'un appartement au Relais du Plessis supposent nécessairement l'acceptation des présentes conditions de réservation et de location.